

Scoreboard. Questionnaires were sent to the country. Regarding enforcement, the questionnaire was sent to the UIHJ. M^{rs} Schurrer very warmly thanked the UIHJ and its First Secretary for their investment and the initiatives taken to meet the demand in a very short time.

Then the meeting was devoted to discuss the various points of the report on efficiency of judicial systems. The report on the efficiency of judicial systems (2008-2010) will be presented on 20 September 2012 in Vienna (Austria) during the meeting of the Ministers for Justice of the Council of Europe.

As usual, we will salute the excellent organization of the 19th plenary meeting, thanks to the efficiency of its secretariat. The 20th Plenary Meeting will host the 10th anniversary of the CEPEJ in December 2012, a happy event the UIHJ is looking forward to.



Le bâtiment Agora du Conseil de l'Europe à Strasbourg

The Agora building of the Council of Europe in Strasbourg

Participation active de l'UIHJ au programme de formation juridique de la Commission européenne

Dans le cadre de son programme de formation en droit de l'Union européenne de 700 000 professionnels du secteur juridique d'ici à 2020, la Commission européenne encourage les partenariats public-privé afin de dégager des solutions de formation innovantes. Elle entend tirer parti des atouts que possèdent tous les instituts de formation existants, dont l'UIHJ.

Commission européenne – Communiqué de presse

Voici l'intégralité du texte de la communication du communiqué de presse de la Commission européenne sur la question.

La Commission européenne se fixe pour objectif de former en droit de l'Union 700 000 professionnels du secteur juridique d'ici à 2020.

Bruxelles, le 13 septembre 2011 – La Commission européenne a défini un objectif clair : accroître le nombre de juges, procureurs, avocats et autres praticiens du droit maîtrisant le droit de l'Union. Dans un document d'orientation adopté ce jour, la Commission entend faire en sorte qu'une formation judiciaire européenne soit dispensée d'ici à 2020 à la moitié de tous les praticiens du droit exerçant dans l'Union européenne, soit près de 700 000 personnes. Il s'agit de les doter des outils nécessaires pour appliquer le droit de l'Union, prérogative qui entre dans leur fonction de juges, d'avocats et de juristes au niveau national. Cette mesure contribuera également à instaurer une confiance mutuelle entre les différents systèmes juridiques en présence au sein de l'Union et à améliorer la mise en œuvre de la législation européenne. Cette démarche sera bénéfique aux citoyens et aux entreprises en Europe qui pourront compter sur des décisions rapides et un respect véritable des règles.

« Un pouvoir judiciaire indépendant, bien formé et efficace est essentiel au bon fonctionnement d'un espace de justice et d'un marché unique européens. Il procure aux justiciables des décisions judiciaires rapides et de qualité qui renforcent la prévisibilité et la sécurité juridique. Le droit de l'Union imprégnant

la vie quotidienne, nos concitoyens et les entreprises veulent savoir qu'ils peuvent compter sur un pouvoir judiciaire bien informé et ayant reçu une formation de qualité dans l'ensemble de l'Union, qui leur permet d'exercer leurs droits et d'obtenir justice. Mais ceux qui rendent cette justice doivent connaître les règles pour être en mesure de les appliquer effectivement », a déclaré M^{me} Viviane Reding, vice-présidente et membre de la Commission chargée de la justice. « C'est pourquoi j'entends fixer un objectif clair et ambitieux consistant à développer la formation dans le domaine de l'application du droit de l'Union par les pouvoirs judiciaires en Europe. Nous unissons ainsi nos efforts pour créer un espace de justice sur l'ensemble du territoire de l'Union, ce qui améliorera le fonctionnement du marché intérieur. La formation judiciaire est essentielle à un pouvoir judiciaire moderne qui fonctionne bien, capable de réduire les risques accrus et les coûts de transaction plus élevés qui freinent la croissance économique. La formation judiciaire européenne est dès lors un investissement indispensable pour instituer une justice au service de la croissance. »

Contexte

L'Union compte quelque 1,4 million de praticiens du droit qui sont notamment juges, procureurs, avocats, notaires, huissiers de justice ou membres du personnel des tribunaux. La Commission veut permettre à la moitié d'entre eux au moins de recevoir une formation judiciaire européenne à l'échelle locale, nationale ou européenne d'ici à 2020. Elle a en outre pour objectif de veiller à ce que les praticiens du droit bénéficient tous d'au moins une semaine de formation en droit de l'Union pendant leur carrière.

Pour atteindre cet objectif, elle a invité les gouvernements nationaux, les conseils supérieurs de la magistrature, les organes professionnels et les instituts de formation judiciaire au niveau tant européen que national à s'engager à intégrer le droit de l'Union dans leurs programmes de formation et à augmenter le volume des cours et des participants.

La Commission elle-même entend faciliter l'accès au financement de l'Union en faveur de projets de formation de haute qualité, dont l'apprentissage en ligne. En vertu du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union, elle a proposé de hisser la formation judiciaire européenne au rang de priorité dans le but de former plus de 20 000 praticiens du droit par an d'ici à 2020.

Pour aider à l'essor d'une culture judiciaire européenne commune, fondée sur la confiance mutuelle, la Commission lancera un programme d'échanges de deux semaines pour les nouveaux juges et procureurs à partir de 2014. Elle apportera son concours à la formation par l'intermédiaire du portail e-Justice européen, guichet unique de l'Union permettant de s'informer sur les législations et d'avoir accès à la justice dans tous les pays membres, et en mettant en commun des lignes directrices pratiques sur les méthodes de formation et l'évaluation.

La Commission européenne encouragera également les partenariats public/privé afin de dégager des solutions de formation innovantes. Elle tirera parti des atouts que possèdent tous les instituts de formation existants dont le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), l'Académie de droit européen (ERA) et les organisations professionnelles de praticiens de la justice à l'échelle européenne : le Réseau européen des Conseils de la Justice (RECI), l'Association des Conseils d'État et des Juridictions administratives suprêmes de l'UE, le Conseil des barreaux européens (CCBE), le Conseil des Notariats de l'UE (CNUe), l'Union internationale des Huissiers de justice (UIHJ) et l'Association européenne des interprètes et traducteurs juridiques (EULITA).

La formation judiciaire européenne est susceptible d'avoir lieu pendant les périodes de formation initiale ou dans le cadre de la formation continue. Elle a trait aux aspects suivants :

- la législation de l'Union dont le droit matériel et procédural, ainsi que la jurisprudence correspondante de la Cour de justice de l'Union européenne,
- la connaissance des systèmes judiciaires nationaux.

Ces enseignements peuvent être accompagnés d'une formation linguistique. Le programme de formation judiciaire européenne comprend deux éléments supplémentaires : les activités de formation judiciaire en général, qu'elles soient organisées au niveau local, national ou européen, et les échanges transfrontières.

Base juridique

C'est aux États membres qu'incombe au premier chef la formation judiciaire, ainsi qu'une résolution du Conseil de 2008 le met en évidence. Le traité de Lisbonne (article 81, paragraphe 2, point h et article 82, paragraphe 1,

point c, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) invite l'Union à « soutenir la formation des magistrats et des personnels de justice » en matières civile et pénale.

La formation des juges et des praticiens du droit quant à l'application du droit européen est l'une des recommandations clés formulées par le rapport de l'ancien commissaire européen Mario Monti, « Une nouvelle stratégie pour le marché unique », du 9 mai 2010. Le rapport exhortait les dirigeants européens à lever les blocages restants qui compromettent l'innovation et freinent le potentiel de croissance de l'Europe.

Le programme de Stockholm, qui expose les grandes lignes des mesures destinées à créer un espace unique de justice au sein de l'Union, a été entériné par les gouvernements nationaux au mois de décembre 2009 ; il préconisait une action déterminée de celle-ci pour soutenir les efforts nationaux en matière de formation et l'élaboration de dispositifs de formation au niveau européen. Le Parlement européen a aussi invariablement souligné qu'une formation judiciaire adéquate contribuait dans une large mesure à améliorer le fonctionnement du marché intérieur et à faciliter l'exercice de leurs droits par les citoyens.

À la fin de l'année 2010, la Commission a consulté les États membres, les membres du Justice Forum ainsi que le réseau de formation judiciaire européen et ses membres. Vous trouverez ici le résumé des résultats de la consultation.

Pour de plus amples informations

Salle de presse de la direction générale de la justice (en anglais uniquement)

http://ec.europa.eu/justice/newsroom/index_en.htm

[Formation judiciaire européenne](#)

http://ec.europa.eu/justice/criminal/european-judicial-training/index_fr.htm

[Portail e-Justice européen – formation judiciaire](#)

[Page d'accueil du site de Mme Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice:](#)

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reding/index_fr.htm

Personnes de contact

Matthew Newman (+32 2 296 24 06)

Mina Andreeva (+32 2 299 13 82)

Active Participation of the UIHJ to the Legal Education Program of the European Commission

As part of its training program of 700 000 legal professionals in EU law by 2020, the European Commission encourage public-private partnerships to develop innovative training solutions. The Commission will build on the strengths of all existing training providers, including the UIHJ.

European Commission - Press release

Here is the full text of the communication of the press release from the European Commission on the issue.

European Commission sets goal of training 700,000 legal professionals in EU law by 2020

[Brussels, 13 September 2011](#) – The European Commission has set a clear target for increasing the numbers of judges, prosecutors, lawyers and other legal practitioners trained in European law. In a policy paper agreed today, the European Commission aims to ensure that half of all legal practitioners in the European Union – around 700,000 – participate in some form of European judicial training by 2020. The aim is to equip legal practitioners to apply European law – which is part of their role as judges and lawyers at national

level. It will also help to build mutual trust between Europe's different legal systems and improve the implementation of European legislation. This will benefit people and businesses in Europe, who will be able to rely on swift decisions and proper respect for the rules.

"An independent, well-trained and efficient judiciary is essential for a functioning judicial area and single market in Europe. It caters for good and prompt judicial decisions strengthening predictability and legal certainty. As European law is part of everyday life, citizens and businesses want to know that they can count on a knowledgeable and well-trained judiciary across the Union enabling them to exercise their rights and get justice. But judges and lawyers delivering such justice need to know the rules to be able to apply them effectively," said Vice-President Viviane Reding, the EU's Justice Commissioner. "That's why I want to set a clear and ambitious target for expanding training in how the judiciaries in Europe apply European law. This will help cement our efforts to create an EU-wide area of justice, improving the way the internal market operates. Judicial training is central to a modern and well-functioning judiciary capable of reducing the higher risks and higher transactions costs that impede economic growth. European judicial training is therefore a much needed investment to develop justice for growth."

Background

There are around 1.4 million legal practitioners in the EU, including judges, prosecutors, lawyers, notaries, bailiffs and court staff. The Commission wants to enable at least half of these legal practitioners to participate in European judicial training at local, national or European level by 2020. It has set an additional target of ensuring that all legal practitioners benefit from at least one week's training in EU law during their career.

To achieve this, it has called on national governments, councils for the judiciary, professional bodies and judicial training institutions both at EU and national level to commit to integrating EU law into their training programmes and to increasing the volume of courses and participants.

The Commission itself intends to facilitate access to EU funding to support high-quality training projects, including e-learning. Under the EU's new multi-annual financial framework, the Commission has proposed to make European judicial training a major priority, with the aim of training more than 20,000 legal practitioners a year by 2020.

To help build a common European judicial culture based on mutual trust, the Commission will launch a two-week exchange programme for new judges and prosecutors from 2014 onwards. The Commission will support training through the European e-Justice Portal – the EU's one-stop shop for laws and access to justice in all EU countries – and by sharing practical guidelines on training methodologies and evaluation.

The Commission will also encourage public-private partnerships to develop innovative training solutions. The Commission will build on the strengths of all existing training providers, including the European Judicial Training Network (EJTN), the Academy of European Law (ERA) and the European-level legal professional organisations: the European Network of Councils for the Judiciary (ENCJ), the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the EU, the Network of the Presidents of the Supreme Judicial Courts of the EU, the Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE), the Council of Notaries of the EU (CNUE), International Union of Judicial Officers (UIHJ) and the European Legal Interpreters and Translators Association (EULITA).

European judicial training may take place during initial or life-long training periods. It covers:

- EU legislation, including substantive and procedural law, together with the corresponding case law of the Court of Justice of the European Union,
- knowledge of national judicial systems.

These strands may be supported by linguistic training. The European judicial training scheme includes two complementary components: judicial training activities in general, whether organised at local, national or European level, and cross-border exchanges.

Legal Basis

Judicial training is primarily a national responsibility, as highlighted in a Council Resolution in 2008. The Lisbon Treaty (articles 81.2.h and 82.1.c of the Treaty on the Functioning of the European Union), calls on the EU to "support the training of the judiciary and of judicial staff" in both civil and criminal matters.

Training judges and legal practitioners in how to apply European law is one of the key recommendations for action of former European Commissioner Mario Monti's report on 9 May 2010 "A New Strategy for the Single Market." The report urged European leaders to remove the remaining bottlenecks that are hampering innovation and dampening Europe's growth potential.

The Stockholm Programme, which outlines measures to create a single area of justice in the EU, was endorsed by national governments in December 2009 and called for strong EU action to support national training efforts as well as developing EU level training mechanisms. The European Parliament has also consistently underlined that proper judicial training contributes significantly towards improving the operation of the internal market and making it easier for citizens to exercise their rights.

At the end of 2010, the Commission consulted Member States, Justice Forum members, the European Judicial Training Network and its members. The summary of the findings of the consultation can be found here.

For more information

[Justice Directorate General Newsroom](#)

http://ec.europa.eu/justice/newsroom/index_en.htm

[European judicial training](#)

http://ec.europa.eu/justice/criminal/european-judicial-training/index_en.htm

[European e-Justice Portal – judicial training section](#)

[Homepage of Vice-President Viviane Reding, EU Justice Commissioner](#)

<http://ec.europa.eu/reding>

Contacts

Matthew Newman (+32 2 296 24 06)

Mina Andreeva (+32 2 299 13 82)